

COMMISSION DES INFRACTIONS AUX REGLES DE JEU (CIRJ)

Décisions CIRJ du 21 décembre 2018 :

NOM	PRENOM	CLUB	DIV.	MATCH	DATE	INFRACTION	DECISION CIRJ
ATHUIL	Noah	Rouen	D2	Valenciennes - Rouen 2	15/12/18	Coup de genou	Complément d'information avec suspension à titre conservatoire
BAEURLIN	Julien	Strasbourg	D2	Strasbourg 2 - Amneville	15/12/18	Seconde pénalité de méconduite	Méconduite pour le match
BAULT	Geoffrey	Amiens	D3	Amiens 2 - Asnières	15/12/18	Bagarre	Méconduite pour le match
DERODY	Valentin	Orléans	D3	Cergy Pontoise 2 - Orléans	15/12/18	Incorrections envers les officiels	1 match ferme
DEYL	Radel	Strasbourg	CdF	Dunkerque - Strasbourg	18/12/18	Charge contre la tête ou la nuque	5 matchs dont 3 avec sursis
FRACHON	Thibaut	Champigny sur Marne	D3	Champigny sur Marne - Dammarie les Lys	15/12/18	Bagarre	Méconduite pour le match
GRAVIER	Hugo	Morzine Avoriaz	D2	Morzine Avoriaz - Clermont Ferrand	15/12/18	Incorrections envers officiels	2 matchs dont 1 avec sursis
GRESSENT	Benjamin	Fontenay sous Bois	D3	Fontenay sous Bois - Reims	15/12/18	Incorrections envers les officiels	1 match ferme
GUILBAUT	Franck	Amiens	D3	Amiens 2 - Asnières	15/12/18	Comportement antisportif	Complément d'information avec suspension à titre conservatoire
GUIMBARD	Kevin	Français Volants	D2	Meudon - Français Volants	15/12/18	Charge contre la tête ou la nuque	Méconduite pour le match
LAMOTHE	Mickaël	Poitiers	D3	Bordeaux 2 - Poitiers	15/12/18	Projection contre la bande	Complément d'information avec suspension à titre conservatoire
MORAVCIK	Matej	Chambéry	D1	Brest - Chambéry	15/12/18	Seconde pénalité de méconduite	Méconduite pour le match
PAGNOD-ROSSIAUX	Tom	Amiens	D3	Amiens 2 - Asnières	15/12/18	Comportement antisportif	1 match ferme
PALAT	Andrea	Anglet	U20 EI	Rouen - Anglet	02/12/18	Coup de pied	Invalidation

SECLIN	Paul	Cergy Pontoise	D3	Asnières - Cergy Pontoise 2	18/12/18	Seconde pénalité de méconduite pour le match/Incorrections envers les officiels	1 match ferme
TIRAMANI	Christophe	Wasquehal	D2	Evry Viry - Wasquehal	15/12/18	Coup de tête	6 matchs dont 3 avec sursis

L'infraction indiquée correspond à la codification IIHF ; la décision prend en compte la nature de la pénalité (MPM ou PMM) et les circonstances de l'infraction.